

223C0073
FR0000124141-FS0024

12 janvier 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VEOLIA ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 janvier 2023, la société anonyme Crédit Agricole (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 6 janvier 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 40 220 035 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,63% du capital et 5,97% des droits de vote de cette société¹, réparties comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB)	36 587 035	5,12	36 587 035	4,99
CACI Life	30 000	ns	60 000	0,01
Prédica	3 544 100	0,50	6 955 600	0,95
Spirica	58 900	0,01	94 400	0,01
Total Crédit Agricole SA	40 220 035	5,63	43 697 035	5,97

Ce franchissement de seuils résulte de la conclusion d'accords et d'instruments financiers VEOLIA ENVIRONNEMENT.

À cette occasion, CACIB a franchi individuellement en hausse le seuil de 5% du capital.

Le déclarant a précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général 26 354 757 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 1 contrat d'achat à terme portant sur 6 556 317 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 3 juin 2026 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 113 325 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 9 décembre 2026 ;
- 1 contrat d'achat à terme prépayé portant sur 1 878 756 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 3 juin 2026 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 9 964 833 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 3 juin 2027 ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 714 574 367 actions représentant 732 391 335 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 1 contrat d'achat à terme portant sur 392 318 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvert de chaque mois jusqu'au 15 décembre 2027 ;
- 1 contrat d'achat à terme prépayé portant sur 2 487 292 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvert de chaque mois jusqu'au 3 juin 2027 ;
- 2 000 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 200 000 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 15 septembre 2023, par exercice au prix unitaire de 25 € ;
- 750 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 78 000 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 15 décembre 2023, par exercice au prix unitaire de 19,28 € ;
- 1 500 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 156 000 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 15 décembre 2023, par exercice au prix unitaire de 28 € ;
- 1 000 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 100 000 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 20 décembre 2024, par exercice au prix unitaire de 20 € ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 3 500 000 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvert de chaque mois jusqu'au 4 avril 2023 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 787 913 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvert de chaque mois jusqu'au 13 février 2023 ; et
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 140 003 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvert de chaque mois jusqu'au 8 juillet 2027.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 10 231 502 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 6 490 403 options d'achat portant sur 2 474 439 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 3 juin 2026, par exercice au prix unitaire de 27,74 €² ;
- 8 095 839 options d'achat portant sur 5 788 853 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 3 juin 2027, par exercice au prix unitaire de 21,74 €³ ; et
- 2 752 585 options d'achat portant sur 1 968 210 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 3 juin 2027, par exercice au prix unitaire de 21,74 €⁴.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, 777 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) remises en pleine propriété à titre de garantie d'opérations d'emprunts de titres conclues avec des tiers.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 29 323 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») exerçables à tout moment jusqu'au 1^{er} janvier 2025 et pouvant donner droit à autant d'actions VEOLIA ENVIRONNEMENT.

² Sur la base d'un delta de 0,381 (position maximale de 6 490 403 actions) (source : pricer interne utilisé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).

³ Sur la base d'un delta de 0,715 (position maximale de 8 095 839 actions) (source : pricer interne utilisé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).

⁴ Sur la base d'un delta de 0,715 (position maximale de 2 752 585 actions) (source : pricer interne utilisé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).